

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022
Affiché le **SLO**
ID : 060-216004473-20220617-DE2022386-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC
Séance du 17 juin 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 07 juin 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, DUPUY, GOMES, RAYNAUD.

Absent excusé : M SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
M DUJARDIN donne pouvoir à M CATTELOIN
Mme LESCA donne pouvoir à Mme LEJEUNE
M FLEURY est absent excusé

Secrétaire de séance : Madame Juliette LEJEUNE.
Ouverture de séance : 20h00.

Délibération DE2022386 : SE60 – SMAS – Extension du réseau BT – SOUTER - Rue de l'Etang

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Rue de l'Etang,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 21 juin 2022 s'élevant à la somme de **32 804,33** euros (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel de la participation de SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS de **16 607,19** euros (avec PCT)
- Vu les statuts du SE 60 en date du 05 Février 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **Rue de l'Etang** en technique **souterraine**
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Prend Acte** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le 17 juin 2022

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmise en Préfecture le 21/06/2022 .